



Flash Neuvilleois

N° 2 – juin 2021

Brèves du Conseil

Le budget a été voté à la majorité. Les principaux axes de dépenses d'investissement sont : la continuité de réfection et de sécurisation des trottoirs de la rue Pennellier, la création d'une micro crèche, l'installation d'un cabinet médical dans l'ancienne école, la rénovation des logements communaux proposés à la location, l'extension de la boulangerie avec l'ajout d'une pièce de transformation vu son activité croissante, la continuité et la fin de la mise en LED de l'éclairage public afin de réduire nos factures d'électricité (travaux réalisés sur deux années, en 2020 - il a été constaté sur une moitié de poteaux d'éclairage public une diminution d'environ 50% de la consommation), l'achat d'un tracteur et d'un photocopieur pour la mairie.

Pas de hausse des impôts locaux. Les élus ont de nouveau décidé de conserver, pour 2021, les mêmes taux communaux. Les membres du CCAS se sont dernièrement réunis et ont décidé d'offrir 1 place de cinéma pour les 12/18 ans dans le cadre de la réouverture des cinémas. Ils ont prévu également un colis de fin d'année pour les personnes âgées et une sortie ou un repas.

Le fleurissement du village est en cours.

Une réflexion est en cours pour une plantation de haies comestibles ainsi que la réhabilitation des mares du village.

Vaccination COVID

Il est rappelé à tous que la pharmacie BALLIGNY est en mesure de vous vacciner avec :

- Le **JANSSEN** (1 seule injection) réservé aux plus de 55 ans
- Le **MODERNA** (ARN Messenger) pour les 18 ans et plus

Il vous suffit pour cela de prendre rendez-vous en téléphonant au

03.44.51.73.05. (Pharmacie)



Anniversaire de Mr LELEU

Mr Patrice FONTAINE, Conseiller Départemental, et notre Maire Thierry MICHEL, se sont retrouvés autour de Mr Georges LELEU à La Neuville Roy pour son anniversaire d'un siècle de vie, 100 ans...

Il incarne une part de notre mémoire collective

Nous lui souhaitons encore de belles années parmi nous en si bonne forme



Connaissez-vous le Conseil Municipal des Jeunes ? (CMJ)

Élus en décembre 2020, 6 jeunes neuvillois ont candidaté pour faire partie du Conseil Municipal des jeunes. Malgré le contexte sanitaire, ils ont pu se réunir à 3 reprises pour défendre leurs idées et entreprendre des actions concrètes.



Après l'installation de **Nichoirs à oiseaux** présentés dans le Flash Neuvillois de mars 2021, c'est une **Boîte à Livres** qui a été installée le 23 avril dans l'abri bus rue de Paris



Un grand merci à Mr et Mme LE CLERE qui ont confectionné 2 superbes nichoirs qui ont été installés dans le village...

Boîte à livres

Mode d'emploi :

La boîte à livres est ouverte toute l'année, 7/7 jours et 24h/24 même les jours fériés.

1. Je prends un livre

Choisissez 1 ou plusieurs livres, c'est gratuit et pour tous.

2. Je dépose un livre

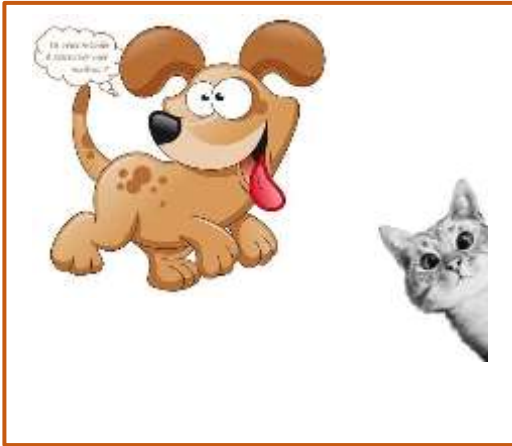
Partagez vos lectures ! Déposez un ou plusieurs livres, quelqu'un d'autre en profitera !

La prochaine action qui leur tient à cœur, est la remise en état des terrains de sport. Le terrain de tennis a été nettoyé, des filets de basket ont été installés, une matinée sera consacrée à la mise en peinture du terrain de basket.

Un tournoi de tennis des familles est en préparation... les idées ne manquent pas. Nos jeunes conseillers vous préparent de belles surprises pour les mois à venir.

Bravo à eux !

Z'avez pas vu mon chien où mon chat ?



Pouvoir identifier son chien ou son chat est le meilleur moyen de le retrouver et de prévenir son maître rapidement...

Pour faciliter ces recherches, nous avons eu l'idée de créer un répertoire qui sera mis à disposition en mairie.

Pour cela, il suffirait de remplir une fiche d'identification avec la photo de votre chien ou chat, son nom, votre nom et votre numéro de portable.

Cette fiche sera prochainement disponible en mairie et sur le site internet.

Commémoration du 8 mai 2021



La commémoration de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie en 1945 s'est déroulée sous la pluie...

Les personnes présentes, en comité restreint vu l'état sanitaire actuel, ont respecté les distanciations.

Votre avis nous intéresse !



Pacte de Gouvernance

Le pacte de gouvernance est le garant de la confiance entre les 52 communes membres qui ont une vision partagée de l'avenir commun avec pour objectifs principaux :

- Identifier et mettre en œuvre des réponses collectives aux différents enjeux de développement du territoire,
- Conduire des politiques publiques ambitieuses avec une volonté de réciprocité et de solidarité entre les communes.

Les principes de ce pacte serviront de socle à l'accomplissement des ambitions de la Communauté de Communes :

- La représentativité, par l'association de l'ensemble des maires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques,
- L'équité, pour une action efficace de développement et la gestion des services publics sur l'ensemble du Plateau Picard,
- L'efficacité, pour assurer des services de qualité qui répondent aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire.

Donner votre avis sur le fonctionnement des compétences de la Communauté de Communes du Plateau Picard sur le lien ci-contre :
<https://fr.surveymonkey.com/r/citoyensplateaupicard>

Festivités

Le protocole sanitaire gouvernemental permet la réouverture des fêtes foraines dès le 9 juin 2021. C'est pourquoi la **fête foraine** prévue le week-end des 12 et 13 juin 2021 pourra être organisée.

Fête Nationale :

Le 13 juillet à 22 heures : retraite aux flambeaux, départ devant la mairie
à 23 heures : feu d'artifice au stade



Le 14 juillet à 11 heures : cérémonie aux monuments aux morts

Le 29 août 2021 : l'association VITOUQUET organise une course à pied/trail intitulée « La Vitourun ». La deuxième édition de 2020 avait remporté un beau succès.



Location salle des fêtes

Type d'ERP ou d'activité	Etape 2 à partir du 19 mai	Etape 3 à partir du 9 juin	Etape 4 à partir du 30 juin
Type L : Salles à usage multiple en configuration assis (salles des fêtes, salles polyvalentes) Salles de réunion, d'audition, de conférence (configuration assis) ERP : Etablissement Recevant du Public	Avec jauge de 35% de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes. Protocole sanitaire adapté. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration. Maintien des règles actuelles plus favorables pour les activités énumérées à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020.²	Avec jauge de 65% de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes. Protocole sanitaire adapté. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.	100% de l'effectif ERP dans le respect des mesures barrières. Règles de distanciation applicables dans les espaces de circulation. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

Pour plus de renseignements contactez la mairie au **03.44.51.73.10**



Pour les enfants de 12 ans à 18 ans

Cette année la Commission CCAS et la Mairie vous offrent 1 place de cinéma valable au Cinéma Jeanne Moreau de St Just en Chaussée.

Cette place est à retirer en Mairie, pendant les heures d'ouverture,

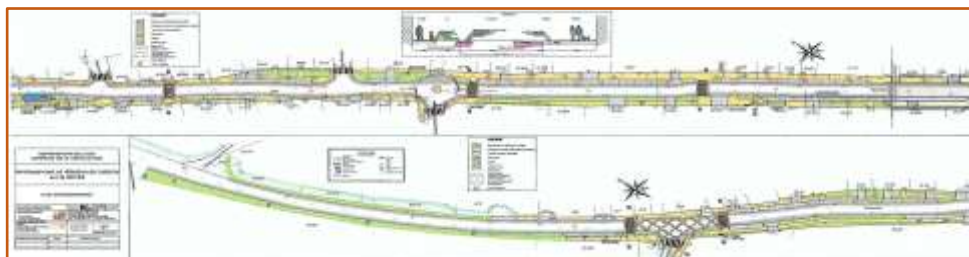
INFOS DU SYNDICAT SCOLAIRE

C'est une nouveauté, au mois de juillet le Syndicat Scolaire "Les Hirondelles" va prendre en charge l'organisation du centre aéré du mois de Juillet. Une trentaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans vont se retrouver pour 4 semaines dans les locaux du RPC. Pour pouvoir ce faire, un groupe de travail a été constitué en début d'année, plusieurs réunions ont permis d'établir le budget prévisionnel, le règlement intérieur du centre de loisirs et les modalités d'inscription. En conseil syndical, le jeudi 27 mai, les membres ont validé à l'unanimité une modification des statuts ainsi que le règlement intérieur et la grille de tarifs. Chaque commune participera financièrement pour les enfants présents de leur commune. En cette année de COVID, les classes du regroupement ne peuvent pas faire leur traditionnelle sortie de fin d'année. Mais l'équipe enseignante a préparé d'autres animations. Les élèves élémentaires participeront à un challenge sportif sur le stade les 8 et 22 juin. Pour les élèves de CM2, ils pratiquent actuellement le vélo lors de leur séance de sport et se préparent à une sortie sur la journée le 29 juin qui marquera leur fin de scolarité au sein du regroupement "les Hirondelles". Ils se verront remettre par le syndicat, un diplôme et une calculatrice pour poursuivre leurs études vers les années collèges.

Thomas LESUEUR, pour le syndicat scolaire

Voirie et travaux

La 2^{ème} partie des travaux de réfection des trottoirs et de stationnement *rue Pennellier*, devrait débuter le 5 juillet 2021 pour une durée d'au moins 3 mois.



Vous pouvez consulter le plan d'aménagement de la rue Pennellier en mairie, pendant ses heures d'ouverture.

Nous vous rappelons quelques règles sur le stationnement dans notre commune

Arrêté municipal n° 2020-126



Article 5

Le stationnement est **strictement interdit le long des zones matérialisées** par des bandes jaunes. Le stationnement et la circulation **sont strictement interdits sur les trottoirs et notamment** ceux en béton lavé, sur le parvis de l'église (sauf **pour le service technique de la commune**), **les cheminements**, les allées, les contre-allées, **jardins publics réservés aux piétons**.

Des emplacements **sont réservés aux PMR et matérialisés par une signalisation** verticale et horizontale réglementaire, **les utilitaires de ces places réservées doivent être titulaires d'un** signe distinctif.

Les emplacements de **stationnement matérialisés par des bandes blanches doivent** être respectés sur toutes les **voies de la commune où ceux-ci sont tracés**.

État Civil

Décès

Mme Nicole BOUYSSOU

Divers

Salon de coiffure



Après 12 ans de collaboration, Nathalie a passé le flambeau à Laura, nouvelle gérante du salon de coiffure depuis le 1^{er} mai 2021...

Souhaitons-lui bonne chance et restons lui fidèles !

Boulangerie

Une nouvelle venue à la Boulangerie :



Une machine à glaces à l'italienne



Le PASS Culture



Tu as 18 ans ! Profite de 300 € pour découvrir la Culture autour de chez toi en allant sur le site : <https://pass.culture.fr/>

Comment bénéficier du pass Culture ?

Pour bénéficier des 300€ du pass Culture, tu dois :

1. Avoir 18 ans
2. Résider en France métropolitaine ou d'outre-mer

Si tu remplis ces deux conditions, tu peux bénéficier en quelques clics des 300€ en allant directement sur l'application.

Les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant en France depuis un an sont éligibles au pass Culture.

J'AI 18 ANS → **JE RÉSIDE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE OU D'OUTRE-MER**

Le pass Culture est une mission de service public portée par le **ministère de la Culture**. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'**année de tes 18 ans** à une **application** sur laquelle tu disposes de **300€ pendant 24 mois** pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).



Bonnes vacances à toutes et à tous